ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
2ème année
Mention Droit social
Parcours Droit et management social de l'entreprise

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au Président de l'Université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
2ème année
Mention Droit social
Parcours Droit et management social de l'entreprise

est composée comme suit :
- Brigitte REYNES, maître de conférences, président de la commission
- Assaad EL AKREMI, professeur des universités

Article 2
L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 25/04/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr